

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 182 Arrêté de promulgation

n° 182

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

\_\_\_ Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° L'arrêté du 16 janvier 1962 portant adaptation aux Territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 30 septembre 1960 fixant les conditions dans lesquelles des mesures d'interdiction de survol peuvent être prises à titre provisoire. 2° L'arrêté du 16 janvier 1962 portant extension aux Territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 27 octobre 1960 modifiant l'arrête du 2 février 1960 définissant les procédures pour les services de la circulation aérienne générale. (JORF. du 31 janvier 1962, p. 1028.)

#### Art. 2e

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef du Territoire et par délégation:Le Secrétaire général,Yves de DARUVAR.**